



## un ancien ouvrier peut il lancer une pme qui fut en liquidation

Par **damien viou**, le **14/06/2010 à 03:31**

bonjour je voudrais savoir si je peut monter une PME dans la prefabrication de pieces en beton armé sachant que j ai travaillé dans une entreprise familiale qui et passé en liquidation judiciaire il y a de cela 3 années.mon pere etant le gerant il a une interdiction d etre patron durand 5 années. est ce que cela me bloque pour une eventuelle creation ou est ce que j ai une restriction de monter ma propre PME sachant que mon pere a eu une interdiction d etre patron durant 5 années , sachant que c est le meme secteur d activité? en esperant une reponse je vous remercie d avance.

amicalement

monsieur viou damien

Par **lexconsulting**, le **14/06/2010 à 08:36**

Bonjour

L'interdiction de gérer est personnelle. Par conséquent elle ne concerne que votre père. Vous n'êtes pas juridiquement concerné par l'interdiction ni par la liquidation judiciaire.

Vous pouvez, en conséquence, créer votre entreprise.

Attention, toutefois, si vous souhaitez y faire jouer à votre père un rôle important, notamment si celui-ci devait, au final, apparaitre comme un gérant de fait. Dans ce cas, la société serait judiciairement mise en liquidation et vous pourriez être également frappé par une telle interdiction de gérer.

Donc, si vous entendez faire jouer un rôle à votre père, soyez vigilant

Bien Cordialement

Lex Consulting